Conseil Communal du 22 mars 2017

INTERPELLATION

SALLE DES REMPARTS

Nous voyons depuis quelques temps des affiches au sujet de spectacles qui se déroulent à la salle des Remparts. Nous pouvons nous réjouir qu'il puisse s'y passer toutes sortes d'animations.

Les réservations, concernant les spectacles annoncés, peuvent se faire sur un site internet, « spectacles boélands ». Sur ce site, il est impossible de trouver l'organisation faîtière.

Le nom « spectacles boélands » fait croire à une chose publique, collective et qui oeuvrerait pour le bien commun.

S'agit-il d'une responsabilité du service culturel de La Tour-de-Peilz ?

S'agit-il d'une responsabilité de M. Nagi, délégué culturel ?

S'agit-il d'une responsabilité de l'Escale qui a déjà organisé des spectacles sur ce lieu ?

Des moyens publics sont-ils dépensés pour le financement de ces activités ?

La Municipalité peut-elle nous informer au sujet de la nouvelle orientation de la salle des Remparts, jusqu'à ce jour réservée en priorité aux Sociétés Locales ? Va-t-elle tirer quelques revenus de la location de la salle pour les spectacles annoncés ?

Merci des informations que vous pourrez nous donner.

Anne Marie Arnaud

Le 22 mars 2017



VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Municipalité

REPONSE MUNICIPALE N° 3/2017

le 3 mai 2017

Concerne:

Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PDB) « Salle des Remparts ».

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud « Salle des Remparts ».

Préambule

L'association *Spectacles Boélands* crée à La Tour-de-Peilz en avril 2016 a déposé une demande auprès de la commune en vue de sa reconnaissance en tant que société locale. Comme mentionné dans ses statuts, le but de cette association est « de proposer des événements culturels qui contribuent à l'animation et au rayonnement de La Tour-de-Peilz, qui répondent aux attentes de la population boélande, en complémentarité avec l'offre culturelle régionale ». Le dossier transmis étant conforme, les Affaires culturelles ont confirmé son admission à l'association *Spectacles boélands* par courrier du 2 juin 2016. A ce titre, elle peut donc louer les différentes salles communales au tarif sociétés locales en fonction de leur disponibilité.

Questions

- 1. Le nom *Spectacles Boélands* fait croire à une chose publique, collective qui œuvrerait pour le bien commun. S'agit-il d'une responsabilité du service culturel de La Tour-de-Peilz ?
 - L'association *Spectacles Boélands* est une entité juridique indépendante. Elle n'est donc pas de la responsabilité des Affaires culturelles de La Tour-de-Peilz.
- 2. S'agit-il d'une responsabilité de M. Mathias Nagy, coordinateur culturel et associatif?
 - L'association susmentionnée n'est pas de la responsabilité du coordinateur culturel et associatif. De par sa fonction, ce dernier est cependant l'interlocuteur désigné pour les projets culturels des sociétés locales.

1003-ADM-1703-PAD-rc-Reponse 3-Interpellation Arnaud-Salle Remparts.docx



REPONSE MUNICPALE N° 03/2017

- 3. S'agit-il d'une responsabilité de L'Escale qui a déjà organisé des spectacles sur ce lieu ? L'association *Spectacles Boélands* et ses activités ne sont pas liées à L'Escale.
- 4. Des moyens publics sont-ils dépensés pour le financement de ces activités ?

L'association *Spectacles Boélands* a soumis une première demande de subvention de Fr. 3000.--concernant le spectacle de Brigitte Rosset (23 novembre 2016, salle des Remparts) à la Commission culturelle en mai 2016. Celle-ci, répondant en tous points aux critères de la Commission (règlement disponible sur le site de la commune), a été acceptée par cette dernière. Une seconde demande de subvention de Fr. 5000.-- pour sa saison 2017 (5 spectacles à la salle des Remparts) vient également d'être acceptée par la Commission lors de sa dernière séance.

5. La Municipalité peut-elle nous informer au sujet de la nouvelle orientation de la salle des Remparts, jusqu'à ce jour réservée en priorité aux sociétés locales ? Va-t-elle tirer quelques revenus de la location de la salle pour les spectacles annoncés ?

La Municipalité ne s'est pas prononcée quant à une nouvelle orientation de la salle des Remparts. Celle-ci reste une salle communale devant répondre aux besoins multiples de la population boélande, des institutions, ainsi que des sociétés locales dont l'association *Spectacles Boélands* fait désormais partie. Courant 2017, cette dernière loue la salle des Remparts au tarif sociétés locales pour ses 5 spectacles en fonction de sa disponibilité. Ces manifestations culturelles n'entrent pas en concurrence avec d'autres demandes de locations et constituent une contribution importante à l'animation de la ville et plus largement à l'offre culturelle régionale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

Alain Grangie OUR SPIerre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 10 avril 2017

